

Banque d'épreuves BCPST inter ENS - ENPC

Protocole sanitaire COVID-19

Consignes aux candidats

- **Le port du masque, chirurgical, de catégorie 1 ou FFP2, couvrant le nez et le menton, est obligatoire tout le temps, y compris pendant les épreuves.** Les personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant d'une dérogation à l'obligation de port du masque et les candidats ayant besoin d'une lecture labiale doivent s'être signalés suffisamment longtemps à l'avance. En l'absence de port du masque, la distanciation physique obligatoire est portée à 2 mètres.
Prévoir d'apporter au minimum trois masques par journée et un sac plastique fermant hermétiquement pour les masques utilisés.
- Prévoir d'apporter une petite bouteille de gel ou solution hydroalcoolique pour le nettoyage des mains pendant le trajet aller vers le centre d'épreuves et le trajet retour du centre d'épreuves.
- **La distanciation sociale (distance d'au moins 1m entre personnes) doit être respectée** à l'intérieur du centre comme à l'extérieur.
- Prévoir une arrivée anticipée en prévision de l'attente pour entrer sur le site des épreuves.
- À l'entrée sur le site, les candidats montrent leur convocation aux surveillants postés à l'entrée, en la tenant à bout de bras. Les candidats procèdent à un nettoyage de leurs mains avec une solution ou gel hydroalcoolique qui sera à leur disposition.
- À l'entrée des salles, les candidats procèdent à un nettoyage de leurs mains avec une solution ou gel hydroalcoolique.
- Vérification d'identité par les surveillants au début de l'épreuve : les candidats déposent leur pièce d'identité et leur convocation de façon visible sur la table. Les surveillants peuvent demander aux candidats de retirer leur masque le temps du contrôle ; le candidat écarte simplement le masque de son visage à partir de l'élastique à l'une des oreilles, pour être aussitôt replacé. Lors de la vérification de l'identité par les surveillants, les candidats signent avec un stylo personnel la feuille d'émargement, tendue par les surveillants, en face de leur nom.
- Les candidats sont autorisés à boire et se restaurer légèrement à leur table pendant l'épreuve. Pour ce faire, ils doivent procéder comme suit : se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique, décrocher leur masque sur une oreille pour boire et/ou manger, repositionner leur masque et se désinfecter à nouveau les mains. Les restes de consommation doivent être mis dans un sac fermant hermétiquement.
- Les candidats qui passent une seconde épreuve l'après-midi et qui ne pourront pas bénéficier d'une offre de restauration collective sur le site d'écrit sont invités à apporter leur déjeuner. Dans ce cas ils se restaurent dans un espace extérieur (cours, pelouse ou en dehors du site d'écrit). Les couloirs et espaces intermédiaires sont proscrits.
La distance de deux mètres minimum entre personnes est requise pendant la pause déjeuner.
Les déchets seront placés par les candidats dans un sac fermant hermétiquement.
Les candidats qui bénéficieront d'un service de restauration collective devront dans ce cas suivre strictement les consignes sanitaires mises en place dans les réfectoires et cafétérias.

Tout candidat dont le comportement, sur le site de l'écrit ou pendant une épreuve, contreviendrait délibérément aux consignes mentionnées dans ce protocole sera exclu du centre d'épreuves par le chef de centre.